

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Annie CARAYON, Présidente du S.M.R.P.

Présents :

Mesdames Annie CARAYON, Emilie BÉZIO, Emeline VIGROUX, Eve PUJADE, Séverine LO
Messieurs, Jean-Marc BALARAN, Didier BONNEFOUS, Max ESCAFFRE, Frédéric ORGUEIL, Alain TROUCHE, Pascal HEBRARD, Rémy PEZET

Absents excusés :

Absents :

Date de la convocation : le 15 mars 2023

Secrétaire de séance : Emilie BÉZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 12	Votants : 12
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

D01-SUBVENTION PHARMACIE ET AFFRANCHISSEMENT

Le Comité Syndical accorde, pour l'année scolaire 2022-2023, pour les frais d'affranchissement et de pharmacie, une subvention de :

- Pour l'école de Villeneuve (2 classes) : 100 €
- Pour l'école de Sainte-Croix (2 classes) : 100 €
- Pour l'école de Bernac (1 classe) : 100 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO



S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015



Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le 31/03/2023
et publication le 31/03/2023